



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 705-06-2018

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogoatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" ».

Cette modification a pour objectif d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel «agrandissement ou remplacement d'un usage dérogoatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis»

Zone visée : A1-107

Zones contiguës : F-15, A4-106, A1-104, H-63, H-62 et H-50



Zone visée : A1-111

Zones contiguës : H-49, H-50, H-51, P-15 et A4-106



2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 février 2018 à 18h30 à la salle Simon Lacoste à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, Québec. Au cours de cette séance, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière durant les heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Amable le 23 janvier 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.

Greffière et sec.-trés. adj.